



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MAI 2026 à 20 h 00

N°04/2026

La séance, ordinaire, a été ouverte à 20 h 05 et close à 20 h 16

Étaient présents

Mr CARBONNAUX Alexandre Président
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme CHEVALIER Céline,
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme LEGRAND Nicette, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves,
Mme RIBERPREY Lydia

Était absente excusée:

Mme HOLLINGER Jacqueline

Était absente :

Mme DOS SANTOS Stéphanie

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel nominal, Mr CARBONNAUX Alexandre, Président a constaté que le quorum était atteint.

Le procès-verbal de la réunion du mardi 7 avril 2026 a été lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE ORDINAIRE

- 1 – NOUVEAU VOTE POUR AGREMENT DU COMPTE DE GESTION 2025
- 2 – NOUVEAU VOTE POUR AGREMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
- 3 – INDEMNITES KILOMETRIQUE ACCORDE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Questions diverses

NOUVEAU VOTE POUR AGREMENT DU COMPTE DE GESTION 2025

Monsieur LASSEGUE Yves étant arrivé en retard, n'a pas pris part au vote de la délibération.

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2025, arrêté par Mr HELLEN Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, à GARGES.
Considérant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en concordances, il n'y a aucune remarque à formuler.

VOTE et APPROUVE le compte de gestion de l'année 2025, concernant la commune de Jagny-sous-Bois.

Ont voté :
Pour 8
Contre 0
Abstention 0

NOUVEAU VOTE POUR AGREMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après lecture faite par Mr CARBONNAUX Alexandre, du CA (Compte Administratif 2025), élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

VOTE et APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2025 :

Section de fonctionnement :	Recettes	305 650.43 €
	Dépenses	282 676.63 €

Qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 973.80 € pour l'année 2025 et un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice à 187 794.06 €

Section d'investissement :	Recettes	19 385.85 €
	Dépenses	30 956.51 €

Qui laisse apparaître pour l'année 2025 un déficit d'investissement de 11 570.66€ et un résultat de clôture d'investissement, déficitaire de 9 582.55€

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

INDEMNITES KILOMETRIQUE ACCORDE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Considérant le changement de conseil municipal et la demande formulée par Madame HOLGADO Geneviève, secrétaire de mairie, en vue d'être remboursée des frais occasionnés par les déplacements divers qu'elle doit effectuer avec son véhicule personnel soit en SGC de Garges, dans diverses mairies, en Préfecture de Cergy, en Sous-Préfecture de Sarcelles ou pour toutes raisons justifiées dans l'intérêt du service et incombant à ses fonctions.

DECIDE d'accorder, à Madame HOLGADO Geneviève, le remboursement de ses frais de déplacement sous forme d'indemnités kilométrique au tarif en vigueur.

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16

La secrétaire,
Nicette LEGRAND

Le 1^{er} adjoint,
Alexandre CARBONNAUX

